

### DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ARRONDISSEMENT DE TORCY

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 03 JUIN 2019

Date de convocation : 28 mai 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 21

Présents: 13

Votants: 18

L'an deux mille dix-neuf le trois juin à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

#### **PRESENTS:**

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Fréderic NION, Laurent SIMON, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Jean TASSIN

Formant la majorité des membres en exercice

#### **POUVOIRS DE:**

Christian ROBACHE à Laurent SIMON, Jean-Michel BARAT à Jean-Paul MICHEL, Jean-Marie JACQUEMIN à Pascal LEROY, Jacques AUGUSTIN à Patrick GUICHARD, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH

#### **ABSENTS:**

Laurent DELPECH, Patrick MAILLARD, Thibaud GUILLEMET

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

### SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE LUTTE CONTRE L'EROSION DE LA BIODIVERSITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Ile de France pour l'engagement de ce plan d'action ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférent ;
- DIT que les crédits nécessaires aux études et travaux sont prévus au budget.

CRS BC du 03-06-19 Page 1 sur 7

### CANDIDATURE AU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE) DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ AUTORISE le Président à présenter la candidature de Marne et Gondoire pour un contrat de transition écologique (CTE) auprès du ministère de la transition écologique et solidaire ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférent.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU POLE SOLIDAIRE DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ AUTORISE le Président à solliciter une aide financière auprès du ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

### DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA SAUVEGARDE DES CYGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ FIXE le montant de ladite subvention à 500 euros pour l'année 2019.

## DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE (OSE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ FIXE le montant de ladite subvention à 2 000 euros pour l'année 2019.

CRS BC du 03-06-19 Page 2 sur 7

### DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION LES COTEAUX DE LA BROSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE l'octroi de la subvention à l'association ;
- FIXE le montant de ladite subvention à 4 500 euros pour l'année 2019.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION ECHOS JAZZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE l'octroi de la subvention à l'association ;
- FIXE le montant de ladite subvention à 5 000 euros pour l'année 2019.

### DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE BUSSY-SAINT-GEORGES POUR LE FORUM DE L'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE l'octroi de la subvention à l'association ;
- FIXE le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2019.

### GARANTIE TOTALE DE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR PLURIAL NOVILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA, RUE DU GENERAL LECLERC A SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES ET LAGNY-SUR-MARNE.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu les Contrats de Prêts N °84474 et N° 84476 en annexe signés entre PLURIAL NOVILIA ciaprès l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 510 317.00 € (cinq-cents dix-mille trois-cent dix-sept euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des Contrats de Prêts N°84474 constitués de 4 Lignes du Prêt et N°84476 constitués de 2 Lignes du Prêt.

CRS BC du 03-06-19 Page 3 sur 7

Ces Prêts locatifs PLUS/PLAI/PLS sont destinés à financer une opération de construction de 4 logements situés rue du Général Leclerc à Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 2 : Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84474 sont les suivantes :

Offre CDC					
Caractéristique de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe					
Identifiant de la Ligne de Prêt	5238882	5238883	5238881	5238880	
Montant de la ligne de prêt	173 325€	97 098 €	72 149 €	68 734 €	
Commission d'instruction	0€	0€	0€	0€	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	
TEG de la ligne de prêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	
Phase de préfinancement					
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	-0,2%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	
Taux d'interet du prefinancement	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	
Règlement des interets de préfinancement	capitalisation	capitalisation	capitalisation	capitalisation	
Phase d'amortissement					
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%	
Taux d'interêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR	
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	
Mode de calcul des interets	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
ଞ୍ଜିଲିକ୍ଟେମ୍ବି ଥୋଲି ଅନ୍ତି 1 interets	30/360	30/360	30/360	<sup>36/360</sup> 4 sur <b>7</b>	

### Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84476 sont les suivantes :

Offre CDC					
Caractéristique de la Ligne du Prêt	PLS	PLS FONCIER			
Enveloppe	PLSDD 2017	PLSDD 2017			
Identifiant de la Ligne de Prêt	5238884	5238885			
Montant de la ligne de prêt	46 456 €	52 555 €			
Commission d'instruction	20 €	30 €			
Durée de la période	Annuelle	Annuelle			
Taux de période	1,86%	1,86%			
TEG de la ligne de prêt	1,86%	1,86%			
Phase de préfinancement					
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois			
Index de préfinancement	Livret A	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11%	1,11%			
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86%	1,86%			
Règlement des intérêts de préfinancement	capitalisation	c pitalisation			
Phase d'amortissement					
Durée	40 ans	50 ans			
Index	Livret A	Livret A			
Marge fixe sur index	1,11%	1,11%			
Taux d'intérêt	1,86%	1,86%			
Périodicité	Annuelle	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision	DR	DR			
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360			

### Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 4</u> : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

CRS BC du 03-06-19 Page **5** sur **7** 

Tél.: 01 60 35 43 50 - Fax: 01 60 35 43 63 - courrier: accueil@marneetgondoire.fr

# AVENANTS AU MARCHE N°2017-06-40 - LOTS 1, 2, 5 ET 10 - RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ AUTORISE le Président à signer lesdits avenants au marché 2017-06-40 - Lots 1, 2, 5, 6 et 10 - relatif à construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sur le territoire de la Ville de Lagny-sur-Marne ainsi que tous les documents y afférent.

# AVENANTS N°1 AU MARCHE N°2017-10-62 - LOTS 4 ET 6 - RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 au marché 2017-10-62- Lots 4 et 6 - relatif à construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sur le territoire de la Ville de Lagny-sur-Marne ainsi que tous les documents y afférent.

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2018-01-13- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DU CHATEAU, BOUCHER, BLANCHET, COLAS, DU GRAND SENTIER ET LAMBUIS A DAMPMART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la proposition d'avenant n°1 pour le marché 2018-01-13
- ❖ AUTORISE le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

### LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ LANCE une consultation en vue de souscrire les contrats d'assurances qui constituent l'ensemble du marché de services d'assurance,
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ainsi que tous les documents y afférent.

CRS BC du 03-06-19 Page 6 sur 7

### **Questions diverses:**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h54

CRS BC du 03-06-19 Page **7** sur **7**